

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT

Je, soussigné, Luc Gilbert, conseiller de la municipalité des Bergeronnes, donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2015-096 décrétant la construction d'un bâtiment et l'aménagement d'un terrain aux fins de louer au profit d'un centre de la petite enfance pour y installer son centre, comportant une dépense de 521 067,54 et un emprunt de 427 357,54 \$ remboursement en 25 ans.

15-09-1943 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le pro-maire déclare la séance close à 18h05.

Johanne Bouchard
Pro-maire

Lynda Tremblay
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.